Image not found or type unknown

Phase de recommandation plan de surendettement

Par **banana**, le **30/05/2009** à **15:48**

Bonjour,
j'ai déposé il y a quelques mois un dossier de surendettement jugé recevable.
Après avec constaté l'échec de la procédure amiable, j'ai demandé à la BDF d'émettre des recommandations.
J'ai reçu début mai (le 2 ou 3) les recommandations de la BDF => les créanciers et le débiteurs peuvent contester ces recommandation auprès du juge dans un délai de 15 jours.
Pour ma part je n'ai pas contesté.
Ma qestion est donc la suivante:
- Si les créanciers contestent les recommandations dans le délai de 15 jours, est ce que j'en suis informé et dans quel délai?
- S'il n'y pas de contestations, dans quel délai le juge rend exécutoire les recommandations?
Nous sommes le 30 mai et je ne sais pas du tout où ça en est. Si quelqu'un a des infos à ce sujet....
En vous remerciant

Par **anthony06**, le **15/07/2009** à **16:24**

S4IL NY A PAS contestation c'est la banque de france on recois les echeanciers des differends creanciers qu'a contacte la bdf.il faut compter environ 2 mois entre la phase de recommandation et la reponse des creanciers.je suis ds le meme cas que vous avec 130 000euros sur 10ans.salut

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés